Échos

Le Pharmacien Clinicien 2025; xx: xxx en ligne sur / on line on www.em-consulte.com/revue/phclin www.sciencedirect.com

# Lexique de la pharmacie clinique 2025. Mise à jour des lexiques 2018 & 2021

Christelle Mouchoux (Présidente du Conseil Scientifique)<sup>1</sup>, Pierrick Bedouch<sup>2</sup>, Stéphanie Belaiche<sup>2</sup>, Lise Bernard<sup>2</sup>, Delphine Cabelguenne<sup>2</sup>, Philippe Cestac<sup>2</sup>, Rémy Collomp<sup>2</sup>, Florian Corréard<sup>2</sup>, Jérôme Coutet<sup>2</sup>, Anne Dory<sup>2</sup>, Guillaume Gory<sup>2</sup>, Julien Gravoulet<sup>2</sup>, Jean-François Huon<sup>2</sup>, Céline Mongaret<sup>2</sup>, Benoit Allenet<sup>2</sup>.

Avec la collaboration des membres du Conseil d'Administration : Jean-Didier Bardet, Pierrick Bedouch, Delphine Cabelguenne, Héloïse Capelle, Philippe Cestac, Marie-Camille Chaumais, Catherine Chenailler, Rémy Collomp, Florian Corréard, Anne-Charlotte Desbuquois, Antoine Dupuis, Félicia Ferrera, Bénédicte Gourieux, Julien Gravoulet, Guillaume Hache, Stéphane Honoré, Jean-François Huon, Elsa Jouhanneau, Sandrine Masseron, Céline Mongaret, Arnaud Potier, Sonia Prot-Labarthe, Clarisse Roux, Eric Ruspini, Laurence Spiesser-Robelet.

Avec la collaboration de la commission junior : Quentin Damiens, Oriane Jouhet, Imane Badran, Simrandeep Singh, William Baudras, Mathilde Roche, Anton Chatelot, Alexis Sean, Clémentine Airaud, Marie Guthapfel, Lucas Diradourian, Kelly Pereira Maia, Théo Vincent, Maëva Mazzoli, Alexis Gilloteau

Disponible sur internet le :

- 1. Société française de pharmacie clinique, France
- 2. Conseil scientifique, Société française de pharmacie clinique, France

#### Correspondance :

Christelle Mouchoux, Hospices civils de Lyon, Lyon, France. christelle.mouchoux@chu-lyon.fr

#### Clinical pharmacy lexicon 2025.

Updated lexicons 2018 & 2021

Mots clés
Lexique
Pharmacie clinique
Soins pharmaceutiques
Keywords
Lexicon
Clinical pharmacy
Pharmaceutical care

n 2018, le modèle intégratif de pharmacie clinique développé par la Société française de pharmacie clinique (SFPC) a été publié accompagné de son lexique [1]. Ce dernier a été mis à jour en 2021 [2]. Les pratiques de pharmacie clinique sont en constante évolution. Ainsi, nous vous proposons une mise à jour 2025 du lexique (par ordre alphabétique), en intégrant

tome xx > n°x > xx 2025 10.1016/j.phacli.2024.12.005 © 2024 Publié par Elsevier Masson SAS. Pour citer cet article : Mouchoux C, et al. Lexique de la pharmacie clinique 2025. Mise à jour des lexiques 2018 & 2021. Le Pharmacien Clinicien (2025), 10.1016/j.phacli.2024.12.005

C. Mouchoux, P. Bedouch, S. Belaiche, L. Bernard, D. Cabelguenne, P. Cestac, et al.

désormais l'adhésion médicamenteuse et la prise de décision partagée ainsi qu'une nouvelle définition du bilan de médication.

Bonne lecture.

#### Adhésion médicamenteuse (ajout 2025)

Concernant la description de la prise effective des médicaments, on retrouve dans la littérature historique les termes « observance », « compliance » qui correspondent à une vision binaire, normative et donc porteuse de jugement (bon ou mauvais patient), souvent injonctive (« il faut » prendre les médicaments) et non contextualisée de ce comportement de santé. Aussi, à l'instar de la nomenclature internationale qui a évolué depuis plus de 10 ans, sous l'égide de la Société Internationale pour l'adhésion médicamenteuse (*International Society for Medication Adherence* – ESPACOMP), il est nécessaire d'arrêter d'utiliser les termes « observance » ou « compliance » pour les remplacer par la définition opérationnelle normalisée de l'« adhésion médicamenteuse ».

Cette définition permet d'approcher le caractère complexe et dynamique du processus d'adhésion médicamenteuse.

L'utilisation de la traduction en langue française permet d'avoir un vocabulaire standardisé pour la communauté francophone des cliniciens et chercheurs. La SFPC apporte la précision suivante : dans cette définition, les traitements sont à considérer comme dispensés – les prescriptions s'entendent dans leur globalité.

L'adhésion médicamenteuse est à l'initiative du patient en tenant en compte de ses multiples dimensions.

L'adhésion médicamenteuse est le processus selon lequel les patients prennent les traitements comme prescrits et dispensés (figure 1) [3,4]. Le processus commence avec l'initiation qui correspond au moment où le patient prend la première dose du médicament prescrit. Le processus continue avec l'implémentation qui correspond à la mesure dans laquelle le traitement réellement pris par le patient correspond à la posologie prescrite de l'initiation jusqu'à ce que la dernière dose soit prise par le

patient. La persistance est la durée entre l'initiation et la dernière dose qui précède immédiatement l'arrêt du médicament.

#### Analyse pharmaceutique de l'ordonnance

L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance (ou de la prescription) ou l'analyse pharmaceutique liée à une demande de médicament ou autre produit de santé à prescription médicale facultative fait partie intégrante de l'acte de dispensation et permet la vérification, des posologies, des doses, des durées de traitement, du mode et des rythmes d'administration, de l'absence de contre-indications, d'interactions et de redondances médicamenteuses. Le contenu d'une ordonnance est défini dans l'article R5132-3.

L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance peut s'inscrire dans la démarche d'expertise pharmaceutique clinique, dans un objectif commun de détection d'éventuels problèmes lies a la thérapeutique.

À ne pas confondre avec le terme « validation pharmaceutique » qui correspond à une action interne à une pharmacie concluant une analyse pharmaceutique, autorisant la délivrance de produits de santé.

#### **Avis pharmaceutique**

Synthèse résultant de l'expertise pharmaceutique clinique, permettant de répondre à une problématique liée à la thérapeutique. Cet avis doit être partagé et tracé dans le dossier médical du patient.

#### Bilan de médication (mise à jour 2025)

La définition du bilan de médication du lexique de pharmacie clinique 2021 intègre la conciliation comme une étape du bilan de médication alors qu'elle n'est pas une activité de pharmacie clinique et qu'elle est réalisée en amont du bilan de médication. Ainsi, une nouvelle définition du bilan de médication est proposée ci-dessous.

Un bilan de médication ou revue de médication (*Clinical Medication Review*) est défini comme une analyse critique structurée des produits de santé du patient avec pour objectifs d'optimiser



FIGURE 1

Le processus d'adhésion médicamenteuse.

Le Pharmacien Clinicien 2025; xx: xxx

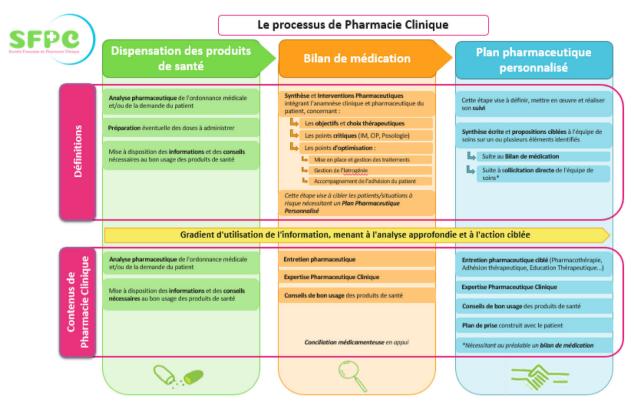


FIGURE 2
Les processus de pharmacie clinique d'après [1].

sa thérapeutique et d'établir un consensus entre les professionnels de santé impliqués et le patient. Le bilan de médication s'intéresse notamment à l'atteinte des objectifs thérapeutiques, aux effets indésirables et à l'adhésion médicamenteuse avec une approche holistique du patient. Il est réalisé selon la démarche d'expertise pharmaceutique clinique, pouvant ainsi conduire à la rédaction par le pharmacien d'un avis pharmaceutique en accord avec les bonnes pratiques de pharmacie clinique.

Il est réalisé par le pharmacien, soit à l'hôpital, soit en soins primaires.

Le bilan de médication est une activité complémentaire mais distincte de la conciliation médicamenteuse sur laquelle il peut s'appuyer.

Il permet d'identifier les patients ou situations à risque nécessitant un plan pharmaceutique personnalisé (*figure 2*).

# Conciliation des traitements médicamenteux (HAS 2018)

La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluriprofessionnelle. L'usage a également consacré l'expression « conciliation médicamenteuse ».

# **Dispensation**

Acte pharmaceutique associant à la délivrance, l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale et/ou de la demande du patient (qui peut concerner des produits de santé non prescrits), la préparation éventuelle des doses à administrer, et la mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage du médicament (Article R4235-48).

#### **Entretien pharmaceutique**

Échange entre (un patient) ou (des patients) ou (un patient et un aidant) et un pharmacien (ou un membre habilité de son équipe pharmaceutique) permettant de recueillir des informations et de renforcer les messages de conseil, de prévention et d'éducation. Un entretien pharmaceutique se décline selon des objectifs prédéfinis et adaptés au patient.

L'entretien peut être mis en œuvre dans le cadre d'une conciliation des traitements médicamenteux (entrée ou sortie),

d'une évaluation et/ou d'un renforcement de l'adhésion thérapeutique et d'une action éducative ciblée.

Il peut être réalisé à différentes étapes du parcours du patient. Il peut être conduit dans le contexte d'une consultation pluridisciplinaire (ex : consultation de primo-prescription chimiothérapie orale). L'entretien peut être réalisé en présentiel ou en distanciel (cf. télésoins pharmaceutiques).

Un compte rendu de cet entretien doit être intégré au dossier médical du patient et transmis le cas échéant aux professionnels de santé associés aux soins du patient.

# **Expertise pharmaceutique clinique**

Démarche d'évaluation structurée par le pharmacien, de la situation médico-pharmaceutique du patient et de ses besoins en termes de produits de santé, au regard des paramètres cliniques, biologiques et du contexte du patient. Elle contribue à sécuriser et optimiser la prise en soins du patient. Elle est le fil conducteur d'un ensemble d'étapes et de productions de l'équipe pharmaceutique. Elle peut se conclure par un avis pharmaceutique.

#### Intervention pharmaceutique

Toute proposition de modification de la thérapeutique initiée par le pharmacien en lien avec un/des produit(s) de santé. Elle comporte l'identification, la prévention et la résolution des problèmes liés à la thérapeutique chez un patient donné. Chaque Intervention Pharmaceutique (IP) doit être tracée dans le dossier du patient et/ou sur la prescription.

À ne pas confondre avec le terme « dispensation adaptée », terme introduit dans la convention nationale des pharmaciens titulaires le 12 février 2020<sup>1</sup>.

#### Pharmacie clinique

La pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la thérapeutique à chaque étape du parcours de soins. Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficience du recours aux produits de santé.

Le pharmacien (ou un membre habilité de son équipe pharmaceutique) exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants.

La pharmacie clinique contribue à la production des soins pharmaceutiques.

## Plan pharmaceutique personnalisé

Le plan pharmaceutique personnalisé (PPP) est un projet collaboratif de suivi thérapeutique individualisé incluant le patient et les professionnels de santé. Il peut être proposé à l'issue du bilan de médication, pour certains patients. Le PPP vise à définir, mettre en œuvre et évaluer des actions ciblant l'efficacité, la tolérance, l'adhésion médicamenteuse, tout au long du parcours de soins.

#### Prise de décision partagée (ajout 2025)

Pour la HAS, la « prise de décision partagée » ainsi que les termes « décision médicale partagée » ou « processus partagé de décision » désignent un « modèle de décision médicale qui décrit deux étapes clés de la relation entre un médecin ou, plus largement, entre un professionnel de santé et un patient, que sont l'échange de l'information et la délibération en vue d'une prise de décision acceptée d'un commun accord concernant la santé individuelle d'un patient. Ainsi, ce concept décrit le processus au cours duquel, lorsqu'une décision relative à la santé individuelle d'un patient doit être prise, praticien(s) et patient partagent une information médicale, notamment les éléments de preuve scientifique, et où le patient reçoit le soutien nécessaire pour exprimer ses préférences et envisager les différentes options possibles relatives aux soins, afin de choisir d'un commun accord entre elles de manière éclairée » (HAS 2013). La SFPC a tenu à contextualiser cette définition dans les soins pharmaceutiques compte-tenu des évolutions des pratiques intégrant désormais toutes les dimensions du soin, le partenariat patient, le tout ancré dans une démarche interprofessionnelle. L'engagement du patient à participer à la décision relative à ses soins peut évoluer selon les circonstances. Ainsi, une note de synthèse précisant la place/la position du pharmacien dans ce processus de prise de décision partagée a été rédigée et publiée par le GT Méthodologie de la SFPC dans le *Pharmacien* clinicien [5].

#### Problème lié à la thérapeutique

Tout problème avéré ou potentiel en lien avec la thérapeutique pour un patient donné relevé lors de l'expertise pharmaceutique clinique et qui sera suivi par une intervention pharmaceutique.

#### Soins pharmaceutiques

Les soins pharmaceutiques correspondent à l'ensemble des attentions reçues par le patient, résultant de sa relation avec le pharmacien et son équipe. Ces attentions peuvent être préventives, curatives, palliatives et peuvent concerner les produits de santé et/ou les autres déterminants de santé du patient (contexte biomédical, psychologique et social). Les soins pharmaceutiques sont prodigués en lien avec les autres professionnels de santé et, le cas échéant avec les aidants du patient. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie du patient.

L'avenant 20 à la convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine, signé le 12 février 2020 et publié au Journal officiel du 29 mai de la même année, présente les modalités de mise en œuvre de la dispensation adaptée. Là où l'intervention pharmaceutique (IP) propose une modification de la prescription, la dispensation adaptée par le pharmacien s'effectue « dans le respect de la prescription médicale ». Elle consiste à l'évaluation des besoins du patient par le pharmacien d'officine selon les « symptômes perçus et de la libre appréciation du patient, en respectant l'objectif thérapeutique ». Elle concerne les adaptations des volumes au cours de la dispensation de certains médicaments « à la demande » ou « si besoin » selon une liste définie.

Le Pharmacien Clinicien 2025; xx: xxx

## Télésoins pharmaceutiques

Différents actes pharmaceutiques peuvent être réalisés par télésoins<sup>2</sup> et notamment les entretiens pharmaceutiques. La réalisation de télésoins nécessite des pratiques pharmaceutiques adaptées au mode distanciel.

Déclaration de liens d'intérêts : les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

#### Références

- [1] Allenet B, Juste M, Mouchoux C, et al. De la dispensation au plan pharmaceutique personnalisé: vers un modèle intégratif de pharmacie clinique. Pharm Hosp Clin 2019;54:56–63.
- [2] Lexique de la pharmacie clinique 2021. Pharm Hosp Clin 2021;56:119–23.
- [3] Vrijens B, De Geest S, Hughes DA, et al. A new taxonomy for describing and defining
- adherence to medications. Br J Clin Pharmacol 2012;73:691–705.
- [4] Haag M, Lehmann A, Hersberger KE, et al. The ABC taxonomy for medication adherence translated into French and German. Br J Clin Pharmacol 2020;86:734–44.
- [5] Huon JH, Janoly-Dumenil A, Lehmann A, et al. De la prise de décision partagée au

travail en interprofessionnalité et en partenariat avec le patient : quelle(s) implication(s) pour les pharmaciens ? Pharm Clin 2024;59:391–7.

tome  $xx > n^{\circ}x > xx 2025$ 

Le télésoin est une forme de pratique de soins à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens ou auxiliaires médicaux dans l'exercice de leurs compétences (HAS 2020).